

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON
Compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 février 2023

Présents : Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Cécile LAPERCHE, Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Janick TAILLARD.

Absent non excusé : Frédéric LIRON

Secrétaire de séance : Rodolphe SOENEN.

Recrutement agent technique et remplacement secrétaire de mairie

Monsieur Freddy PETIT a été recruté le 8 février 2023 par la commune de Saint Loup sur Aujon, en qualité d'agent technique polyvalent (CDD de 12 mois), afin de remplacer monsieur Pascal FIEUTELOT, qui fait valoir ses droits à la retraite au 1er mars 2023, et madame Jocelyne TOURNEMEULE, démissionnaire au 31 mars 2023.

Son contrat porte sur 27 heures par semaine et fait l'objet d'une convention PEC signée avec Pôle emploi le 7 février 2023. Il est placé sous la responsabilité de Rodolphe Soenen, qui doit préciser avec lui ses horaires et son rythme de travail.

La convention PEC prévoit une prise en charge à 50% par Pôle emploi du salaire et des charges de l'agent et la commune s'engage à accompagner celui-ci dans son retour à l'emploi.

La convention prévoit une montée en compétences et la commune doit répondre à des obligations de formation. Un besoin d'habilitation électrique a été identifié.

La commune devra se rapprocher du réseau des structures d'insertion et du PETR du Pays de Langres dans le cadre du projet de Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) porté avec Actisud 52, qui organisent régulièrement des formations collectives de ce type pour leurs personnels. Rodolphe Soenen se charge d'identifier les besoins en équipements de sécurité pour monsieur Petit.

Madame Elisabeth TRIBOULET, secrétaire de mairie, quittera son poste à Saint Loup au 31 mars 2023 pour rejoindre une autre commune. Les échanges avec le Centre de gestion de la Haute-Marne se poursuivent afin d'envisager son remplacement dans les meilleurs délais.

Une formation de secrétaires de mairie est en cours et se termine le 24 mars.

Le Centre de gestion fait connaître l'offre de la commune auprès des personnes en formation, dont certaines habitent dans le secteur. L'idéal serait de pouvoir prévoir un tuilage avant le départ de madame Triboulet. Madame le maire s'est rapprochée des maires de Vauxbons et de Rochetaillée Chamerois, dont la secrétaire de mairie devrait faire valoir ses droits à la retraite d'ici un an (sous réserve de l'évolution du cadre législatif et réglementaire).

Ces deux communes pourraient également conventionner avec le Centre de gestion et permettre de consolider un poste de secrétariat de mairie partagé sur la haute vallée de l'Aujon.

Convention SDED 52 et alimentation électrique de l'alambic communal

Actuellement, l'alambic communal est raccordé à l'installation électrique personnelle de Monsieur Jean Deschanet, moyennant un forfait réglé par l'association des Bouilleurs de cru du village.

Afin de pérenniser l'alimentation électrique de l'alambic et de permettre le raccordement des éclairages de Noël et éventuellement de l'éclairage de la chapelle Sainte Anne, la commune a sollicité un devis auprès du SDED 52. Le montant des travaux s'élève à 1982,70 euros HT.

L'installation d'un boîtier électrique nécessite l'intervention d'un électricien.

Madame le maire met aux voix le projet de raccordement du local de l'alambic communal avec la participation de la commune à hauteur de 1982,70 HT et l'autorisation de signer la convention avec le SDED 52.

Le conseil accepte par 6 voix pour et 3 abstentions (MM, CL, BG).

Demandes de subventions pour travaux sur réseau d'alimentation en eau potable

Des demandes de subvention ont été déposées par Madame le maire auprès de l'Etat (DETR), du département et du GIP Haute-Marne pour l'optimisation du réseau d'alimentation en eau

potable (travaux de réfection du réseau, de raccordements et de changements de compteurs d'eau sur Eriseul et travaux d'ajustement de pression sur l'ensemble du réseau communal) : 20% pour chaque financeur soit 41 191 €. Des échanges sont en cours avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour explorer une piste de financement complémentaire, mais semble improbable. L'Agence doit faire un retour à la commune début mars.

Le conseil départemental propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le recrutement de prestataires ainsi que pour le suivi technique et financier des travaux, pour un montant de prestation de 2537 € HT.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette AMO et donne pouvoir à madame le maire pour solliciter le conseil départemental.

Dossier sécurité routière

Suite à la consultation du conseil départemental et de la région pour la pérennisation de l'expérimentation de la sécurisation de la place Sainte Anne et plus largement de la commune, madame le maire propose le passage à 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal. En ce qui concerne Courcelles, sur la place Sainte Anne, le conseil départemental propose de renouveler le tracé incitant les véhicules à converger vers le centre de la place avant de changer de direction, en le doublant de potelets. En accord avec le conseil régional qui valide les emplacements d'arrêts de cars scolaires, en tant qu'autorité organisatrice de transport, les emplacements des arrêts doubles sont validés à Courcelles, entre la place Sainte Anne et le monument aux morts, ainsi qu'à Saint Loup entre le Couvent et l'arrêt de bus situé le long du cimetière. Avec pour chacun d'entre eux un passage piéton entre les deux zébras au sol, conformément à la réglementation en vigueur.

En conséquence, il convient de compléter les devis estimatifs des entreprises Girod et Signature en y intégrant 7 panneaux 30 km/h et 1 passage piéton supplémentaires.

Une demande d'estimation pour deux radars pédagogiques est formulée.

Madame le maire sollicite l'actualisation des devis, les soumet par mail à l'ensemble des conseillers pour validation avant dépôt de demande de subvention (DETR avant le 15 mars).

Questions diverses

- Madame le maire fait part de l'invitation à l'AG de Groupama à Auberive le 24 février 2023. Etant absente à cette date, elle sollicite un autre membre du conseil pour représenter la commune. Personne ne se propose.

Linggo. Le PETR a édité des flyers sur les nouvelles dispositions concernant le transport à la demande. Ils seront diffusés dans les boîtes aux lettres. Une inauguration aura lieu à Auberive, le 15 février à 13h30. L'information est en ligne sur le site de la commune.

Les prochains *conseils municipaux* auront lieu le 22 février à 20h et le 8 mars à 20h30.